

Conditions Définitives en date du 02 mai 2013



**DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE**

**Programme d'émission de Titres  
(Euro Medium Term Note Programme)  
de 1.000.000.000 d'euros**

**Emission de Titres d'un montant de 8.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,566% l'an et venant à  
échéance le 06 mai 2024**

**Prix d'émission : 100%**

**Société Générale Corporate & Investment Banking**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 25 septembre 2012 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 12-463 en date du 25 septembre 2012) (le "**Prospectus de Base**") et dans le supplément au Prospectus de Base en date du 26 mars 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-0114 en date du 26 mars 2013) (le "**Supplément**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont disponibles (a) sur les sites internet (i) de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un "**Etat Membre Concerné**") et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression "**Directive Prospectus Modificative**" signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

- |            |  |   |
|------------|--|---|
| <b>1.</b>  | <b>Emetteur :</b>  | Département de Seine-et-Marne.  |
| <b>2.</b>  | (i) Souche n° :  | 3   |
|            | (ii) Tranche n° :  | 1   |
| <b>3.</b>  | <b>Devise ou Devises Prévues(s) :</b>                                      | Euro ("EUR")  |
| <b>4.</b>  | <b>Montant Nominal Total :</b>   | EUR 8.000.000   |
| <b>5.</b>  | <b>Prix d'émission :</b>   | 100% du Montant Nominal Total   |
| <b>6.</b>  | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>                                 | EUR 100.000   |
| <b>7.</b>  | (i) <b>Date d'Emission :</b>   | 06 mai 2013   |
|            | (ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>                          | Date d'Emission   |
| <b>8.</b>  | <b>Date d'Echéance :</b>   | 06 mai 2024   |
| <b>9.</b>  | <b>Base d'Intérêt :</b>  | Taux Fixe de 2,566%<br><i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>              |
| <b>10.</b> | <b>Base de Remboursement/Paiement :</b>                                    | Remboursement au pair<br><i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>            |
| <b>11.</b> | <b>Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :</b> | Sans objet  |
| <b>11.</b> | <b>Option d'Achat/de Vente :</b>   | Sans objet  |
| <b>12.</b> | <b>Date des autorisations de l'émission des Titres :</b>                   | Décision du Président du Conseil général de l'Emetteur en date du 15 avril 2013 |
| <b>13.</b> | <b>Méthode de distribution :</b>   | Non syndiquée   |

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

- |            |  |  |
|------------|--|--|
| <b>14.</b> | <b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>     | Applicable   |
|            | (i) <b>Taux d'Intérêt :</b>                                | 2,566% par an payable annuellement à terme échu        |
|            | (ii) <b>Date(s) de Paiement du Coupon :</b>                | Le 06 mai de chaque année<br>non ajusté                |
|            | (iii) <b>Montant(s) de Coupon Fixe :</b>                   | EUR 2.566 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée |
|            | (iv) <b>Montant(s) de Coupon Brisé :</b>                   | Sans objet   |
|            | (v) <b>Méthode de Décompte des Jours :</b>                 | Exact/Exact - ICMA                                     |
|            | (vi) <b>Dates de Détermination du Coupon :</b>             | 06 mai de chaque année                                 |
| <b>15.</b> | <b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :</b> | Sans objet   |

16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
18. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Anticipé :**  
Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
22. **Rachat (Article 6(h)) :** Non

#### DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet/
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 11) :** Article 11 remplacé par toutes les dispositions du Code de commerce relatives

à la Masse

Représentant titulaire

CACEIS CORPORATE TRUST  
(439 430 976 RCS PARIS)

Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130  
ISSY LES MOULINEAUX

Représenté par M. Jean-Michel  
DESMAREST

Fonction : Directeur Général de CACEIS  
Corporate Trust

Représentant suppléant

CACEIS BANK FRANCE (692 024 722  
RCS PARIS)

Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013  
PARIS

Représenté par M. Philippe DUPUIS

Fonction : Directeur Général de CACEIS  
BANK

La rémunération annuelle du représentant  
titulaire sera facturée 400 EUR HT

#### PLACEMENT

27. (i) Si syndiqué, noms des Membres du  
Syndicat de Placement : Sans objet
- (ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations  
de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
28. Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Société Générale
29. Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1*;

#### OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de Seine-et-Marne.

#### RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Pascal GOSSE

Dûment habilité

  
pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
le Directeur des Finances

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 6 mai 2013 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 5.800

### 2. NOTATIONS

Sans Objet

### 5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 6. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 2,566% par an.  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011472406

Code commun : 091903938

Dépositaires : Euroclear France

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust  
1-3, Place Valhubert  
75013 Paris

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet